# Dispositif de formation préparant au diplôme d'Etat d'infirmière puéricultrice

**Institut de Formations Paramédicales**

**- Du lundi 28 septembre 2026 au vendredi 24 septembre 2027 -**

# SOMMAIRE

**INTRODUCTION ..... 1**

**1. Qui sommes-nous ..... 1**

1.1 L'institut ..... 1
1.2 Les sites ..... 1
1.3 Pour vous accompagner cette année ..... 2

**2. Votre année de formation ..... 5**

2.1 Finalité de la formation ..... 6
2.2 Le cadre législatif ..... 7
2.3 Les missions du puériculteur ..... 7
2.4 Généralités de la formation ..... 9
2.5 Déroulement de la formation ..... 10
2.6 L'accompagnement pédagogique ..... 12
2.7 Les évaluations ..... 14
2.8 Les conditions de diplomation ..... 15

**3. Les instances ..... 16**

3.1 Le Conseil technique ..... 16
3.2 Le conseil de discipline ..... 17

**4. L'association BBO ..... 17**

**LES ANNEXES ..... 19**

**ANNEXE 1 : Les fiches pédagogiques ..... 20**

**ANNEXE 2 : Les fonctions du puériculteur ..... 30**

**ANNEXE 3 : La grille d'évaluation de la résolution d'un problème de santé ..... 33**

**ANNEXE 4 : La grille d'évaluation de stage ..... 39**

# INTRODUCTION

Vous avez décidé de suivre votre formation de puéricultrice à **L'INSTITUT DE FORMATIONS PARAMEDICALES (IFPM**) d'Orléans et nous vous en remercions.

Ce dispositif de formation a pour buts de :
- Faciliter votre arrivée et votre formation
- Préciser l'organisation de cette année scolaire
- Vous donner les informations utiles

Bienvenue à l'IFPM d'Orléans

# 1. QUI SOMMES-NOUS

## 1.1 L'institut

L'IFPM est rattaché au Centre Hospitalier Universitaire (CHU) d'Orléans.

L'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique précise les missions de l'IFPM :
« 1° La formation initiale des professionnels pour laquelle l'institut est autorisé ;
2° La formation par la voie de l'alternance, y compris la formation par la voie de l'apprentissage ;
3° La formation préparatoire à l'entrée dans les instituts ou écoles de formation ;
4° La formation continue des professionnels, incluant la formation d'adaptation à l'emploi ;
5° La documentation et recherche d'intérêt professionnel.

Les formations visées aux 1°, 2° et 4° sont délivrées en application de l'article L. 4383-3 du code de la santé publique et satisfont aux critères de qualité prévus aux articles L. 6316-1 et R. 6316-1 du code du travail. »

En conséquence, l'IFPM forme des professionnels de santé capables de s'intégrer dans le système de santé :
- en réponse aux besoins et demandes de la population,
- en milieu hospitalier, extrahospitalier et en secteur libéral,
- en tenant compte de la politique nationale de santé et des politiques institutionnelles.

L'Institut garantit à l'apprenant l'acquisition de capacités qui s'inscrivent dans les compétences nécessaires à l'exercice de la profession de puéricultrice.

La formation menée à l'IFPM favorise, pour l'apprenant, la participation active, l'analyse réflexive, la multidisciplinarité et l'interprofessionnalité, tient compte de l'évolution des savoirs, promeut la personnalisation du parcours, l'accompagnement à la réussite et le bien-être.

## 1.2 Les sites

Au cours de votre formation théorique, vous serez amenée à suivre les enseignements sur différents sites :
- IFPM Nord : 89 rue du faubourg Saint Jean à Orléans

- IFPM Sud : 12 avenue de la recherche scientifique à Orléans
- Site Algeco Voltaire : 8 avenue de la recherche scientifique à Orléans
- Salle Alsace : 331 Rue d'Alsace à Olivet
- EPSM Daumézon – bâtiment Fougères – 1 route de Chanteau à Fleury-les-Aubrais
- Bibliothèque universitaire Sciences Technologie STAPS

Vous réaliserez votre formation clinique dans les différentes structures de stage partenaires de l'IFPM dans le département du Loiret, la région Centre-Val de Loire, dans d'autres régions de France, voire à l'étranger.

### 1.3 Pour vous accompagner cette année

Au cours de cette année, vous serez accompagnée par :

L'équipe de formatrices :

- Marie-Christelle CHARLES – référente filière puéricultrice
  marie-christelle.charles@ifpm45.fr
  02 38 69 99 50

- Sara SALAÜN – formatrice filières AP / Puéricultrice
  sara.salaun@ifpm45.fr
  02 38 69 99 61

- Irène GIGANT – référente filière AP
  irène.gigant@ifpm45.fr
  02 38 69 99 52

- Chloé CELLIER – référente filière AP en discontinu
  chloe.cellier@ifpm45.fr
  02 38 69 99 51

Coordonnateur pédagogique :
- Jérôme CLEMENT
  jerome.clement@ifpm45.fr
  02 38 78 05 87

Secrétaire pédagogique :
- Chloé BUDEL
  secretariat.puer@ifpm45.fr
  02 38 69 99 65

Autres secrétariats :
- Pour les bourses ou financement :
  Mélanie REGNIER-LAURENT
  melanie.regnier-laurent@ifpm45.fr
  02 38 78 03 94

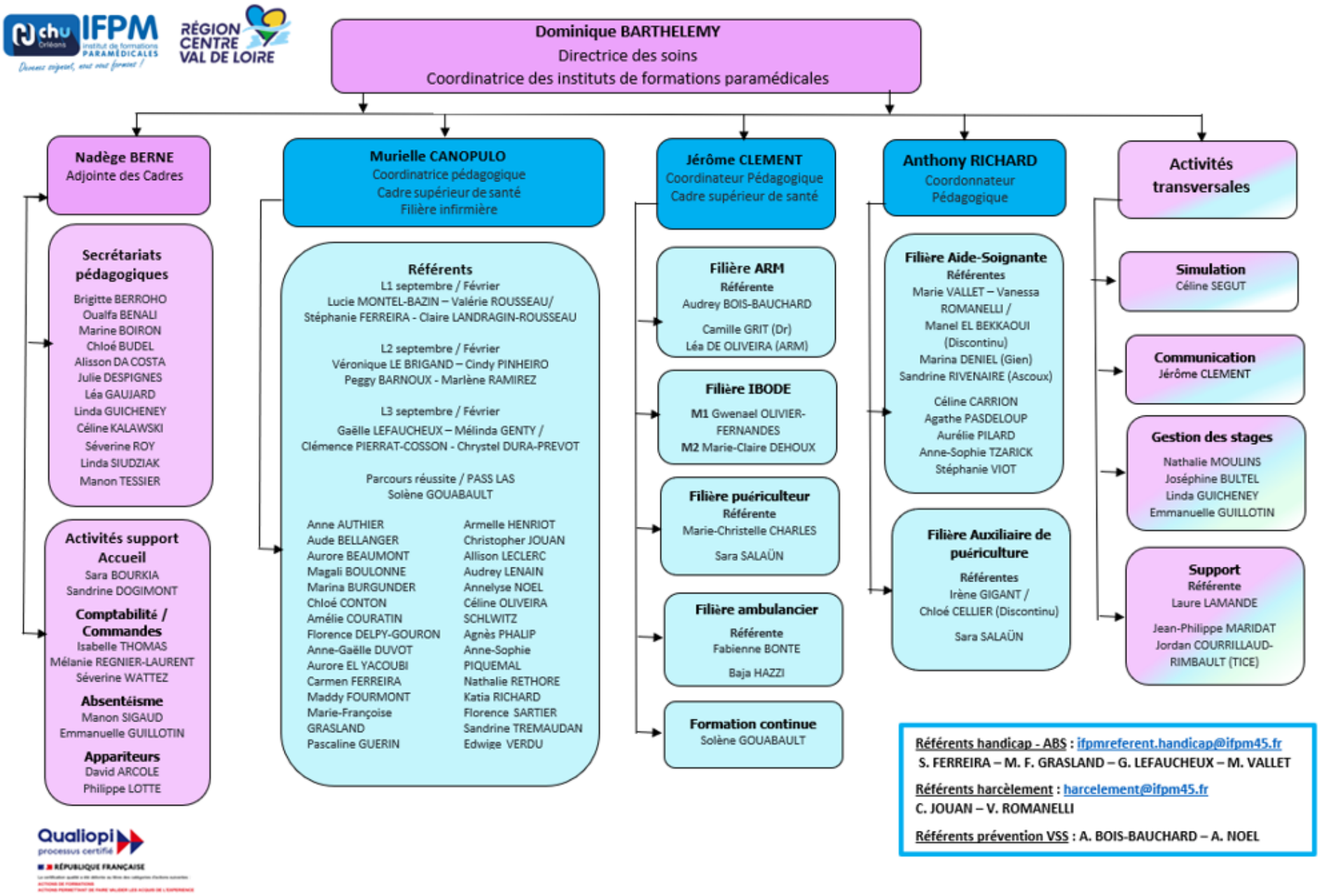
  Isabelle THOMAS
  isabelle.thomas@ifpm45.fr
  02 38 78 05 81

- Pour l'absentéisme :
  Manon SIGAUD
  absenteisme@ifpm45.fr
  02 38 78 03 95

Les appariteurs :
- David ARCOLE
- Philippe LOTTE

Les référents :
Apprenants à besoins spécifiques : ifpmreferent.handicap@ifpm45.fr
Prévention du harcèlement : harcelement@ifpm45.fr
Prévention des Violence Sexistes et Sexuelles :
Audrey BOIS-BAUCHARD : audrey.bois-bauchard@ifpm45.fr
Annelyse NOËL : annelyse.noel@ifpm45.fr

Et l'ensemble des équipes de l'IFPM


Dominique BARTHELEMY
Directrice des soins
Coordinatrice des instituts de formations paramédicales
Nadège BERNE
Adjointe des Cadres
Secrétariats pédagogiques
Brigitte BERROHO
Oualfa BENALI
Marine BOIRON
Chloé BUDEL
Alisson DA COSTA
Julie DESPIGNES
Léa GAUJARD
Linda GUICHENEY
Céline KALAWSKI
Séverine ROY
Linda SIUDZIAK
Manon TESSIER
Activités support
Accueil
Sara BOURKIA
Sandrine DOGIMONT
Comptabilité / Commandes
Isabelle THOMAS
Mélanie REGNIER-LAURENT
Séverine WATTEZ
Absentéisme
Manon SIGAUD
Emmanuelle GUILLOTIN
Appariteurs
David ARCOLE
Philippe LOTTE
Murielle CANOPULO
Coordinatrice pédagogique
Cadre supérieur de santé
Filière infirmière
Référents
L1 septembre / Février
Lucie MONTEL-BAZIN – Valérie ROUSSEAU/
Stéphanie FERREIRA - Claire LANDRAGIN-ROUSSEAU
L2 septembre / Février
Véronique LE BRIGAND – Cindy PINHEIRO
Peggy BARNOUX - Marlène RAMIREZ
L3 septembre / Février
Gaëlle LEFAUCHEUX – Mélinda GENTY /
Clémence PIERRAT-COSSON - Chrystel DURA-PREVOT
Parcours réussite / PASS LAS
Solène GOUABAULT
Anne AUTHIER
Aude BELLANGER
Aurore BEAUMONT
Magali BOULONNE
Marina BURGUNDER
Chloé CONTON
Amélie COURATIN
Florence DELPY-GOURON
Anne-Gaëlle DUVOT
Aurore EL YACOUBI
Carmen FERREIRA
Maddy FOURMONT
Marie-Françoise GRASLAND
Pascaline GUERIN
Armelle HENRIOT
Christopher JOUAN
Allison LECLERC
Audrey LENAIN
Annelyse NOEL
Céline OLIVEIRA SCHLWITZ
Agnès PHALIP
Anne-Sophie PIQUEMAL
Nathalie RETHORE
Katia RICHARD
Florence SARTIER
Sandrine TREMAUDAN
Edwige VERDU
Jérôme CLEMENT
Coordinateur Pédagogique
Cadre supérieur de santé
Filière ARM
Référente
Audrey BOIS-BAUCHARD
Camille GRIT (Dr)
Léa DE OLIVEIRA (ARM)
Filière IBODE
M1 Gwenael OLIVIER-FERNANDES
M2 Marie-Claire DEHOUX
Filière puériculteur
Référente
Marie-Christelle CHARLES
Sara SALAÜN
Filière ambulancier
Référente
Fabienne BONTE
Baja HAZZI
Formation continue
Solène GOUABAULT
Anthony RICHARD
Coordonnateur Pédagogique
Filière Aide-Soignante
Référentes
Marie VALLET – Vanessa ROMANELLI /
Manel EL BEKKAOUI (Discontinu)
Marina DENIEL (Gien)
Sandrine RIVENAIRE (Ascoux)
Céline CARRION
Agathe PASDELOUP
Aurélie PILARD
Anne-Sophie TZARICK
Stéphanie VIOT
Filière Auxiliaire de puériculture
Référentes
Irène GIGANT /
Chloé CELLIER (Discontinu)
Sara SALAÜN
Activités transversales
Simulation
Céline SEGUT
Communication
Jérôme CLEMENT
Gestion des stages
Nathalie MOULINS
Joséphine BULTEL
Linda GUICHENEY
Emmanuelle GUILLOTIN
Support
Référente
Laure LAMANDE
Jean-Philippe MARIDAT
Jordan COURRILLAUD-RIMBAULT (TICE)
Référents handicap - ABS : ifpmreferent.handicap@ifpm45.fr
S. FERREIRA – M. F. GRASLAND – G. LEFAUCHEUX – M. VALLET
Référents harcèlement : harcelement@ifpm45.fr
C. JOUAN – V. ROMANELLI
Référents prévention VSS : A. BOIS-BAUCHARD – A. NOEL

# 2. VOTRE ANNEE DE FORMATION

Le dispositif de formation est une déclinaison opérationnelle du projet pédagogique propre à chaque année de formation. Il guide l'action pédagogique et communique notre conception générale de la formation, l'accompagnement mené par les équipes de l'IFPM, nos attentes et nos exigences pour votre réussite. Le dispositif de formation permet de mettre en lumière la manière dont l'équipe pédagogique met en œuvre le projet de formation, en tenant compte de la législation en vigueur.

Le dispositif de formation, tout au long de la formation, servira de cadre de référence, de feuille de route aussi bien pour les apprenants que les professionnels de l'IFPM et les professionnels intervenants lors des cours mais également des stages.

Le projet pédagogique et les dispositifs de formation sont centrés sur l'apprenant, personne engagée dans un processus de réussite en formation mais également dans son futur exercice professionnel. La sécurité, la qualité des soins aux patients sont les objectifs prioritaires pour tous. Les stratégies pédagogiques déployées permettent de former les nouveaux professionnels compétents, réflexifs et adaptés pour intégrer le marché de l'emploi et répondre à la demande des employeurs.

La formation proposée à l'IFPM a comme objectif principal de professionnaliser le parcours des apprenants. Accompagnés et guidés par les équipes pédagogiques, techniques et administratives, les apprenants construisent progressivement les compétences nécessaires à l'exercice de leur futur métier. L'apprenant, au cours de sa formation, cheminera vers la professionnalisation en étant en capacité d'analyser les situations de soin, de prendre les décisions dans les limites de ses compétences et responsabilités tout en travaillant parfois seul, mais le plus souvent en équipe pluri professionnelle.

Le projet pédagogique, comme les dispositifs de formation s'inscrivent également dans les axes du projet d'établissement principalement du projet de soins et de la politique de soins du Centre Hospitalier Universitaire d'ORLEANS. Cette politique vise à offrir aux usagers des soins de qualité centrés sur les besoins spécifiques des consultants, des patients et des résidents intégrés dans leur environnement, et une prise en charge complémentaire et coordonnée des spécificités.

Elle repose sur :

1/ Une philosophie de soins basée sur des valeurs professionnelles :

- Le respect,
- La tolérance,
- Le professionnalisme et l'engagement institutionnel,
- La rigueur,
- Le développement des compétences afin de s'adapter aux évolutions,
- L'interdisciplinarité,
- Les pratiques de soins partagées,
- La solidarité,
- La volonté de décloisonner les filières,
- L'équité,
- La garantie de l'accessibilité aux soins pour tous.

2/ Une conception des soins basée sur une éthique, une approche globale de l'homme et de la santé en relation avec son environnement social.

Pour les professionnels de l'IFPM, le soin est une attention portée à une personne qui vit une situation singulière dans la perspective de lui venir en aide, de contribuer à son bien-être, à sa santé selon Walter HESBEEN, le soin s'inscrit dans « un souci de l'humain pour l'humanité ».

La politique de soin s'appuie sur la compétence des professionnels. C'est un processus continu qui se base sur un engagement professionnel, qui demande un ensemble de connaissances générales, de savoir-faire opérationnels, et de comportements professionnels structurés, mobilisés et utilisables en fonction des activités à réaliser dans des situations de travail actuelles et futures. La compétence est inséparable de l'action et elle ne peut être réellement appréhendée qu'au travers de l'activité par laquelle elle s'exprime et dont elle permet la réalisation. La compétence est toujours sujette à apprentissage. Elle est évaluable, progressive à travers des degrés de maîtrise et reconnue soit par un diplôme ou un parcours de formation qualifiante soit, par la validation des acquis de l'expérience.

La formation que vous allez suivre à l'IFPM répond aux attendus nationaux, régionaux (en lien avec le conseil régional et l'ARS), locaux (notamment en lien avec le CHU)

## 2.1 Finalité de la formation

La formation s'adresse à un professionnel infirmier ou sage-femme et permet de :

- Développer un regard nouveau sur sa propre expérience professionnelle ;
- Contribuer à l'émergence d'une identité professionnelle, légitimée et au développement des compétences.

Elle s'appuie sur des valeurs humaines et professionnelles, au service des enfants et de leur famille et garantit un niveau d'expertise dans les soins spécifiques à dispenser à l'enfant et sa famille de la naissance à l'adolescence.

La formation s'articule autour de 8 compétences figurant au Code de la Santé Publique (cf. Annexe 1) :

1. Evaluer l'état de santé et le développement des enfants et des adolescents,
2. Concevoir et conduire un projet de soins et d'éducation adapté à l'enfant,
3. Mettre en œuvre des soins adaptés aux enfants présentant des altérations de santé,
4. Accompagner et soutenir les familles dans le processus de parentalité,
5. Concevoir et mettre en œuvre des activités de promotion de la santé de l'enfant et de protection de l'enfance,
6. Organiser et coordonner les soins et les activités de développement et d'éveil pour des enfants et des adolescents,
7. Gérer les ressources d'un service ou d'un établissement d'accueil d'enfants,
8. Rechercher, traiter et produire des données professionnelles et scientifiques.

La formation développe la capacité à AGIR avec :

- Professionnalisme,
- Responsabilité,
- Engagement,
- Autonomie,
- Adaptabilité.

Pour accompagner la formation, l'équipe pédagogique s'appuie sur une triade :

| **Comprendre, agir, transférer** |
|---|

- **Comprendre** : l'étudiante acquiert les savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaires à la compréhension des situations,
- **Agir** : l'étudiante mobilise les savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action,
- **Transférer** : l'étudiante conceptualise et acquiert la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles.

La formation est un investissement pour :

- L'apprenant qui élargit et optimise ses compétences.
- Les employeurs qui bénéficient de professionnels qualifiés dans ce domaine d'activité.

## 2.2 Le cadre législatif

La formation des infirmiers puériculteurs s'effectue après l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier ou de sage-femme. Du fait de son statut d'infirmier spécialisé, les obligations et responsabilités professionnelles du puériculteur relèvent de la réglementation du corps infirmier.

### *TEXTES LEGISLATIFS RELATIFS A LA FONCTION D'INFIRMIERE*

Code de santé publique :

- Actes professionnels (articles de R-4311-1 à R-4311-15).
- Exercice de la profession par des ressortissants d'un état membre de la communauté européenne ou partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen (articles de R-4311-34 à R-4311-41).
- Règles professionnelles (articles de R-4312-1 à R-4312-49).
- LOI n° 2025-581 du 27 juin 2025 sur la profession d'infirmier

### *TEXTES LEGISLATIFS RELATIFS A LA FONCTION DE SAGE-FEMME*

- Arrêté du 11 mars 2013 modifié relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de sage-femme.
- Loi n°2023-29 du 25 janvier 2023 visant à faire évoluer la formation de sage-femme.

### *TEXTES LEGISLATIFS RELATIFS A LA FONCTION DE PUERICULTRICE*

- Arrêté du 13 juillet 1983 fixant le programme des études préparant au diplôme d'Etat de puéricultrice.
- Arrêté du 12 décembre 1990 modifié, relatif à la scolarité, au diplôme d'Etat de puéricultrice et au fonctionnement des écoles, Version consolidée au 31 août 2010.
- Arrêté du 23 juillet 2003 modifiant l'arrêté du 22 février 1972 relatif aux conditions de fonctionnement des écoles préparant au diplôme d'Etat de puéricultrice.

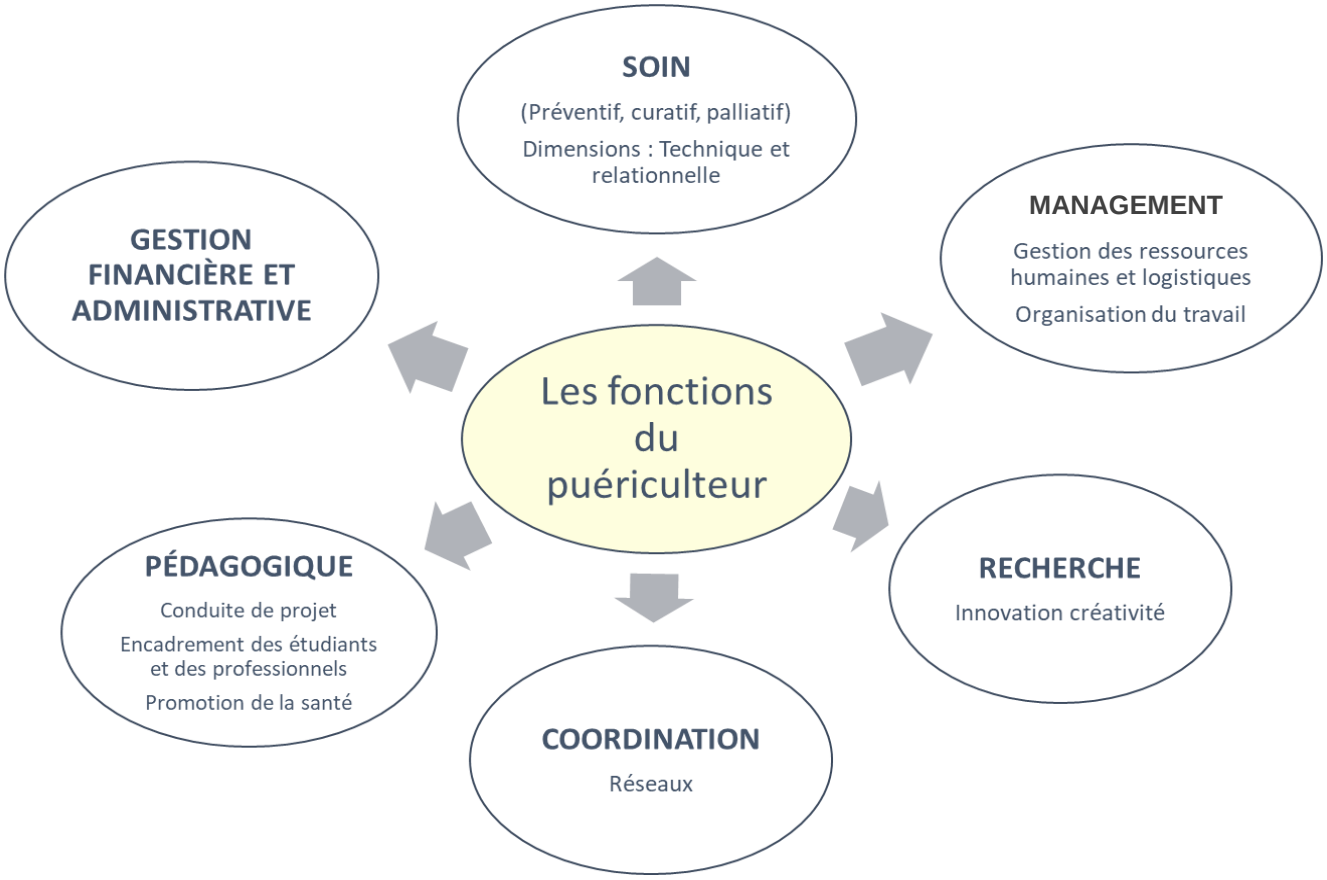
## 2.3 Les missions du puériculteur

Il privilégie la participation des enfants et de leur famille en se préoccupant de **la promotion**, de **la prévention** et de **la protection** de leur santé et **en respectant les droits** et **les valeurs** de chacun (cf. Annexe 2).

Il travaille avec les différents professionnels du secteur de l'enfance et de la famille en complémentarité et dans le respect du champ de compétences des uns et des autres. Ceci implique une connaissance exacte de la nature de l'étendue et des limites de ses responsabilités professionnelles.

Le contexte professionnel s'inscrit dans les orientations politico-sociales et économiques actuelles, autour de l'évolution permanente de l'enfant et de sa famille. Effectivement, l'enfant a désormais un statut reconnu. Il existe maintenant une prise de conscience de l'importance de l'enfance dans la structuration de la personnalité de l'individu. Par ailleurs, des changements de modèles familiaux sont apparus en lien avec les évolutions sociétales qui impliquent des renforcements juridiques et réglementaires.

### 2.3.1 Ses fonctions




### 2.3.2 Ses champs d'activité

Le puériculteur intervient dans :

- Les établissements de santé publics et privés :

- Services de pédiatrie, néonatologie, maternité (suites de couches, salles de naissance), chirurgie pédiatrique, urgences pédiatriques,
- Les centres hospitaliers ou établissements spécialisés.

- Les structures d'accueil d'enfants de moins de six ans :
  - Accueil familial,
  - Accueil collectif,
  - Multi accueil,
  - Passerelles, Relais d'Assistantes Maternelles (RAM).

- Les services de protection maternelle et infantile (PMI)

- Les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) :
  - Pouponnière à caractère social,
  - Centre maternel,
  - Maison d'enfants à caractère social (MECS).

- L'Education Nationale :
  - Promotion de la santé en faveur des élèves : circulaire n°91-148 du 24 Juin 1991.

- Les établissements de réadaptation :
  - Centres de rééducation
  - Structures d'accueil d'enfants en situation de handicap

Le puériculteur travaille en collaboration et en partenariat avec tous les acteurs de Santé évoluant dans l'ensemble de ces secteurs.

## 2.4 Généralités de la formation

Le puériculteur s'inscrit dans une démarche de projet personnel et professionnel. Prendre en compte l'interactivité de l'enfant avec son environnement implique, pour le puériculteur, la maîtrise de compétences spécifiques.

A. MONTESINOS[1] définit la compétence de l'infirmier comme l'ensemble des interactions entre ses aptitudes, ses expériences, ses formations et ses attitudes. Ces interactions lui permettent d'observer et de comprendre sa situation de travail, puis de juger, de décider et d'agir, afin d'apporter aux malades les soins dont ils ont besoin.

S'engager dans cette formation, c'est réfléchir au sens que l'on veut donner à sa pratique, et prendre le recul nécessaire pour développer de nouvelles connaissances, se construire une nouvelle identité professionnelle et finaliser son projet.

L'apprenant doit **être acteur** de sa formation par sa participation aux actes de formation et son implication dans la dynamique du groupe. La formation exige de vous une démarche de réflexion sur votre propre parcours (choix de l'orientation, projet de formation…) mais aussi sur votre devenir en termes de projet professionnel.

[1] A. MONTESINOS, la compétence professionnelle de l'infirmière, Objectifs soins n°50, 1997

Le formateur se place dans un rôle d'aide à la construction de la professionnalisation. Il vous accompagne dans l'acquisition de ressources (aide, soutien, guide…) mais c'est vous qui les mobilisez.

La pédagogie active est centrée sur :

- L'acquisition d'outils et de méthodes adaptées,
- Le développement des compétences organisationnelles, pédagogiques et relationnelles quel que soit le secteur d'activité,
- Un travail sur les attitudes et le positionnement,
- L'enrichissement de l'expression orale et écrite professionnelle,
- La réflexion autour des différents projets (de recherche, d'action et d'éducation en matière de santé…),
- La pratique clinique à l'Institut en perpétuelle relation avec la pratique technique du terrain.

L'IFPM travaille en partenariat régional avec les autres instituts de formation et plus particulièrement pour la filière des puériculteurs, avec l'école de Puériculture de Tours Croix Rouge Compétence afin d'harmoniser l'organisation de la formation. Les épreuves écrites sont communes aux 2 écoles ainsi que les grilles d'évaluation des épreuves diplômantes. La planification de celles-ci est travaillée conjointement avec l'école de Tours.

## 2.5 Déroulement de la formation

La rentrée a lieu le 28 septembre 2026.
La formation se termine le 24 septembre 2027.

La formation comprend 1500 heures d'enseignement théorique, pratique et clinique réparties sur douze mois de scolarité dont :

- 650 heures d'enseignement théorique et pratique,
- 710 heures d'enseignement clinique,
- 140 heures de travaux dirigés et d'évaluation.

Elle est organisée selon une alternance de semaine de cours et de stages.

| Année 2026/2027 | 2026 | | | | | | | | | | | | | 2027 | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| n° semaine | OCTOBRE | | | | | NOVEMBRE | | | | DECEMBRE | | | | | JANVIER | | | | FEVRIER | | | | MARS | | | |
| | 40 | 41 | 42 | 43 | 44 | 45 | 46 | 47 | 48 | 49 | 50 | 51 | 52 | 53 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
| | 28/9 | 5/10 | 12/10 | 19/10 | 26/10 | 2/11 | 9/11 | 16/11 | 23/11 | 30/11 | 7/12 | 14/12 | 21/12 | 28/12 | 4/1 | 11/1 | 18/1 | 25/1 | 1/2 | 8/2 | 15/2 | 22/2 | 1/3 | 8/3 | 15/3 | 22/3 |
| | 35 H | 33 H | 33 H | 33 H | | | | | 33 H | 33 H | 33 H | 33 H | | | 33 H | 33 H | 33 H | 33 H | | | | | 33 H | 33 H | 32H | 33 H |
| Elèves puéricultrices | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 24 sem cours | C1 | C2 | C3 | C4 | S1 | S2 | S3 | S4 | C5 | C6 | C7 | C8 | V1 | V2 | C9 | C10 | C11 | C12 | S5 | S6 | S7 | S8 | C13 | C14 | C15 | C16 |
| 20 sem stage | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | 2027 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Cours | AVRIL | | | | | MAI | | | | JUIN | | | | | JUILLET | | | | AOUT | | | | SEPTEMBRE | | | |
| Vacances | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 | 32 | 33 | 34 | 35 | 36 | 37 | 38 |
| Stages | 29/3 | 5/4 | 12/4 | 19/4 | 26/4 | 3/5 | 10/5 | 17/5 | 24/5 | 31/5 | 7/6 | 14/6 | 21/6 | 28/6 | 5/7 | 12/7 | 19/7 | 26/7 | 2/8 | 9/8 | 16/8 | 23/8 | 30/8 | 6/9 | 13/9 | 20/9 |
| | 28 H | 33H | 33 H | 35H | | | | | | 33 H | 33 H | | | | | | | | | | | | | 33 H | 33 H | |
| | C17 | C18 | C19 | C20 | V3 | S09 | S10 | S11 | S12 | C21 | C22 | S13 | S14 | S15 | S16 | V4 | V5 | V6 | V7 | S17 | S18 | S19 | S20 | C23 | C24 | V8 |

*LES COURS*

L'enseignement théorique peut se dérouler entre 8 heures et 18 heures. Le lundi matin est libéré sauf exception. Dans ce cas, une demi-journée libérée est planifiée sur un des jours de la semaine.

*LES STAGES*

20 semaines sont réparties sur 5 stages de 4 semaines (140 heures par stage). Les jours fériés sont chômés : si vous êtes en stage un jour férié, vous récupérez les heures travaillées.

Le stage est un lieu de construction de savoirs, de savoir-faire et de savoir être. Il se déroule obligatoirement en service de :

- Maternité,
- Néonatologie,
- Pédiatrie,
- PMI,
- Accueil collectif pour enfants de moins de 6 ans.

En début d'année, vous construisez votre cursus de stages pour l'année. Des terrains de stages vous sont proposés. Vous pouvez être amenées à effectuer un ou plusieurs stages en dehors de l'agglomération orléanaise.

Une étudiante justifiant de 2 ans d'activité professionnelle dans un des secteurs cités ci-dessus peut être dispensée de stage dans ce secteur, lui permettant de découvrir un secteur non obligatoire tel que l'HAD, le centre parental PHILIA ou autre. Une attestation de l'employeur est adressée par l'étudiante au Directeur de l'IFPM pour être présenté au Conseil Technique qui confirme la dispense.

*LES ABSENCES*

Au-delà de 5 jours ouvrés d'absence, les heures d'absences doivent être récupérées (récupération en stage que ce soit une absence en cours ou en stage).

Par ailleurs, l'article 15 du titre II de l'arrêté du 12 décembre 1990 relatif à la scolarité, au diplôme d'Etat de puéricultrice et au fonctionnement des écoles stipule :
« *Les élèves bénéficiant d'un congé de maternité peuvent reprendre leurs études l'année scolaire suivante. Cette possibilité est également donnée par le directeur de l'école, après avis du conseil technique, aux élèves interrompant leurs études pour des motifs exceptionnels. Les enseignements déjà effectués et validés leur restent acquis.* »

*AUTRES :*

- **Portes ouvertes de l'IFPM :**

Chaque année, une journée Portes ouvertes est organisée au cours de laquelle y participent, en plus des professionnels de l'IFPM, des étudiants puériculteurs pour informer le public sur la formation et montrer le dispositif d'apprentissage en nurserie. Cette participation entre dans le cadre de la fonction pédagogique du puériculteur. La journée portes ouvertes aura lieu le samedi 30 janvier 2027.

- **Congrès / formation :**

Il peut arriver que les étudiants participent à la « Journée régionale prévention-promotion santé » ou à la Rencontre régionale de l'ANPDE, selon la période où cela est programmée afin de ne pas compromettre la cohérence des apprentissages. La participation à d'autres congrès peut être envisagée, en prenant en compte l'intérêt pédagogique et la faisabilité en termes d'organisation.

- **Visite des unités de néonatologie, du SMUR néonatal et de la biberonnerie - lactarium du CHU :**

Cette visite vous permet de visualiser et de comprendre dans quel environnement spécifique sont accueillis les prématurés et de comprendre le fonctionnement de la biberonnerie et du lactarium.

## 2.6 L'accompagnement pédagogique

L'équipe pédagogique met en œuvre différentes stratégies pédagogiques pour permettre l'apprentissage par l'alternance. Les différentes séquences pédagogiques se déclinent ainsi :

- **Cours magistraux**

Ils sont tous indispensables pour tendre vers la professionnalisation, dispensés par l'équipe pédagogique et par des intervenants extérieurs issus des secteurs hospitalier et extra-hospitalier. Ils se réalisent en grande majorité en présentiel. Certains cours sont dispensés en distanciel soit en visioconférence, soit le support du cours est déposé sur l'espace numérique de travail (ENT).
Un certain nombre de professionnels interviennent tout au long de la formation : psychologue-psychanalyste, docteur en sociologie, puéricultrice consultante en lactation, praticienne en hypnose, professionnel de la Fédération Régionale des Acteurs de la Promotion de la Santé (FRAPS), avocate, diététicienne, éducatrice de jeunes enfants, puéricultrice, auxiliaire de puériculture, pédiatre, assistante de service social…

- **Travaux dirigés**

Ce sont des temps de travaux de groupe où vous effectuez par vous-mêmes des recherches. L'objectif du travail dirigé est davantage orienté vers un approfondissement, un échange constructif, un partage d'expérience. Un temps de régulation est systématiquement organisé : le fruit du travail de groupe est présenté à l'ensemble de la promotion et fait l'objet d'échanges contribuant à la construction de votre identité professionnelle en qualité de futur puériculteur.

Vous construisez la dernière semaine de cours pour approfondir ou pour découvrir des thématiques non abordées pendant la formation.

Avant le départ en stage, un temps de préparation est systématique permettant de travailler en groupe les objectifs de stage liés à la spécificité et les objectifs individuels de progression. A chaque retour de stage, un temps de réflexion est prévu avec l'ensemble de la promotion sur des thématiques choisies par l'équipe pédagogique. Ce temps est suivi d'analyses de pratiques professionnelles (APP) réalisées avec la méthode GEASE (Groupe d'Entraînement à l'Analyse de Situations Educatives). L'analyse de pratique est un outil permettant d' «ANALYSER (à présent) pour COMPRENDRE (du passé) afin de DISCERNER pour DECIDER puis AGIR (dans l'à-venir) et qui vise la professionnalisation par la construction de COMPETENCES » *(Patrick BORO, « Savoir analyser sa pratique professionnelle » juin 2006).*

Afin que vous puissiez faire des recherches sur place ou à distance, la bibliothèque universitaire (BU) Sciences Technologie STAPS (située au 9, rue St Amand à Orléans la Source) est un dispositif incontournable pour vos différents travaux. Deux séances d'1 h 30 chacune sont organisées sur site par un professionnel de la BU, en octobre et en novembre, afin que vous preniez connaissance des ressources possibles et sachiez faire des recherches

fiables. Horaires d'ouverture : 8 h 00 / 20 h 00 du lundi au vendredi. Vous pouvez réserver une salle à l'avance pour des travaux de groupe, notamment pour l'AIEMS par exemple.

- **La simulation**

Elle permet d'appréhender différentes connaissances théoriques, techniques et relationnelles pour permettre la construction de compétences. La simulation procédurale favorise l'apprentissage de gestes techniques (soins d'hygiène et de confort, préparation de biberons, préparation d'une injection en pédiatrie, pose d'un cathéter périphérique, d'une sonde gastrique, d'un urinocol, gestes de réanimation auprès du prématuré, du nouveau-né et de l'enfant de 5 ans). La macro-simulation ou simulation en pleine échelle est une mise en situation de soins contextualisée vous permettant de mettre en œuvre les gestes et postures au regard de votre compréhension de la situation : 4 demi-journées sont organisées dont une avec les élèves auxiliaires de puériculture, et deux autres avec la participation de professionnels (pédiatre et auxiliaire de puériculture).

- **Suivi pédagogique**

C'est un processus d'accompagnement obligatoire individuel et collectif pour la dernière rencontre, mené par un formateur de la filière. 3 rencontres de suivi pédagogique sont réparties sur l'ensemble de la formation. Ces moments privilégiés vous permettent de :

- Réfléchir en amont sur des points précis définis par l'équipe pédagogique,
- Vous exprimer sur ces différents points ou sur d'autres sujets souhaités par vous-même,
- Echanger avec le formateur ou le groupe de pairs facilitant la prise de recul sur des situations et la construction de votre projet professionnel,
- Faire le bilan sur votre niveau d'acquisition et les difficultés rencontrées afin de mettre en place des stratégies qui permettront de les surmonter et de progresser.

Par ailleurs, d'autres temps d'accompagnement individuels sont planifiés. Cela concerne tous les temps en demi-promotion ou en individuel en lien avec la préparation aux épreuves diplômantes : projet de recherche, Action d'Information En Matière de Santé (AIEMS), épreuves écrites, mise en situation professionnelle (MSP).

- **Accompagnement de l'apprenant au cœur d'un dispositif de coaching au sein de l'IFPM :**

Le dispositif de coaching proposé à l'IFPM est complémentaire du suivi pédagogique : il permet d'accompagner le changement, les émotions, l'articulation entre la vie personnelle et professionnelle, d'avoir une meilleure connaissance de soi, d'identifier les pensées limitantes qui empêchent d'avancer, d'améliorer le bien-être tout en favorisant l'autonomie, la confiance et l'épanouissement durable.

Le coaching n'est pas de donner des conseils mais de permettre au coaché de trouver par lui-même ses propres solutions grâce à un travail d'accompagnement permettant de faire évoluer ses contenus et processus de pensée. Le coaching a pour finalité la mise en place d'un plan d'actions concrètes visant à atteindre les objectifs co-construits au préalable entre coach et coaché.

La mise en œuvre du coaching repose sur des critères clairement établis et requiert l'adhésion et l'engagement de l'apprenant à participer activement tout au long du processus.
Cet accompagnement vous sera présenté le mercredi 14 octobre 2026.

- **Temps de travail personnel**

Ils sont planifiés tout au long de l'année vous permettant d'intégrer les connaissances en lien avec les épreuves écrites et d'avancer sur les différents travaux, notamment le projet de recherche et l'AIEMS.

## 2.7 Les évaluations

Les dates et modalités des évaluations réalisées cette année vous sont présentées ci-dessous. Leur inscription dans ce présent dispositif de formation ainsi que sur le planning hebdomadaire vaut convocation.

Les épreuves diplômantes se déroulent tout au long de l'année. Cette évaluation est confiée à la Commission de Contrôle. (Titre III arrêté du 12 décembre 1990 modifié Relatif à la scolarité, au diplôme d'Etat de Puéricultrice et au fonctionnement des écoles).
Sont évaluées les capacités suivantes :

1. Capacité à communiquer.
2. Capacité à résoudre un problème.
3. Capacité à travailler en groupe.
4. Capacité à animer.
5. Capacité pédagogique.
6. Capacité à se situer professionnellement et à participer à la gestion et à l'organisation d'un service.
7. Capacité à se former sur un terrain professionnel.
8. Capacité à se situer dans un service.
9. Capacité à perfectionner ses attitudes professionnelles.
10. Capacité à résoudre un problème de soin infirmier auprès d'un enfant ou d'un groupe d'enfants.

<u>Trois types d'épreuves :</u>

1) **Trois contrôles de connaissances** sous la forme de trois évaluations écrites et anonymes **:**
   - 6 Janvier 2027,
   - 17 Mars 2027,
   - 20 Août 2027.

2) **Trois épreuves de synthèse** dans trois domaines (évaluation des capacités 1 à 7) :
   - **RPST :** Résolution d'un Problème de Santé sur le Terrain dans le secteur hospitalier ou extra hospitalier, appelé communément **Mise en Situation professionnelle (MSP)**. Elle se déroule sur la période du quatrième stage (cf. Annexe 3).
   - **AIEMS : Action d'Information en Matière d'Education pour la Santé**. Elle se déroule sur la période du 18 au 28 mai 2027 (grille d'évaluation présente dans le guide de l'AIEMS).
   - **PROJET de RECHERCHE** : Projet écrit argumenté par oral. Date de remise de l'écrit le 7 juin 2027. L'argumentation se déroule sur la période

du 16 août au 3 septembre 2027 (grille d'évaluation présente dans le guide du projet de recherche).

3) **Cinq stages** évaluant les capacités 7 à 10 (cf. Annexe 4). Chacune de ces capacités est notée sur 10 points par le responsable de la structure d'accueil.

## 2.8 Les conditions de diplomation

La commission de contrôle se réunit au maximum trois fois par an dont une fois au terme de la formation. Elle examine :

- Les modalités d'évaluation de la formation,
- Les sujets des épreuves des évaluations et leur grille de correction ou les critères de performance exigés,
- Les résultats obtenus par chaque élève.

Elle a connaissance des dossiers de formation. Elle confirme la notation pour chaque étudiant et dresse la liste des étudiants :

- Dont les enseignements ont été validés,
- Pouvant bénéficier d'un complément de scolarité,
- Susceptibles de redoubler.

Sa composition :

Ses membres sont nommés pour un an par arrêté Préfectoral. Leur mandat est renouvelable trois fois. Chacun de ses membres a un suppléant nommé selon les mêmes critères. Elle comprend :

- Le Directeur Régional de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS),
- Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant,
- Un pédiatre, professeur des universités, ou Praticien Hospitalier, ou exerçant ses fonctions à temps plein au sein d'une structure départementale de Protection Maternelle et Infantile,
- Deux puériculteurs l'une exerçant en secteur hospitalier, l'autre en secteur extrahospitalier,
- Une personne compétente en pédagogie.

**Le diplôme d'Etat de puéricultrice est délivré aux étudiants ayant obtenu :**

- Une note moyenne globale égale ou supérieure à 15 points sur 30 au contrôle des connaissances,
- Une note égale ou supérieure à 15 points sur 30 à chacune des trois épreuves de synthèse,
- Une note moyenne égale ou supérieure à 5 points sur 10 pour chacune des quatre capacités évaluées en stage.

Les étudiants qui ont obtenu une note moyenne globale comprise entre 10 et 15 points sur 30 au contrôle des connaissances et, ou une note comprise entre 10 et 15 points sur 30 à l'une des trois épreuves de synthèse et ou une note comprise entre 3 et 5 points sur 10 à l'une des quatre capacités évaluées en stage sont admis à effectuer un seul complément de scolarité

d'une durée de trois mois maximum dont les modalités sont déterminées par le directeur de l'école après avis du conseil technique.

Les étudiants qui ont obtenu, au contrôle des connaissances et/ou aux épreuves de synthèse et/ou aux quatre capacités évaluées en stage, des notes inférieures à celles indiquées ci-dessus sont admis à redoubler.

# 3. LES INSTANCES

Les représentants (délégués) des apprenants sont invités à siéger dans différentes instances et s'exprimer au nom de leur promotion. Leur présence à ces instances est obligatoire.

## 3.1 Le Conseil technique

Sur décision de l'ARS, le Conseil technique se réunit une fois par an de manière ordinaire. Il est consulté sur toutes les questions relatives à la formation des étudiants.
Il donne son avis sur :

- Les objectifs de la formation, le projet pédagogique, l'organisation générale des études, des enseignements théoriques, pratiques et cliniques, des recherches pédagogiques déterminées par le programme officiel,
- L'agrément des stages,
- Les modalités d'évaluation des différents enseignements,
- La date de rentrée scolaire,
- Le calendrier des congés,
- L'utilisation des locaux et du matériel pédagogique,
- L'effectif des différentes catégories des personnels enseignants ainsi que la nature et la durée des interventions,
- Le budget prévisionnel,
- Le montant des droits d'inscription aux épreuves du concours d'admission et des droits de scolarité,
- Le règlement intérieur,
- Le dossier des étudiants sollicitant pour des motifs exceptionnels une interruption de scolarité ou une mutation en cas de redoublement,
- Le dossier des étudiants admis à effectuer un complément de formation ou à redoubler.

Il prend connaissance :

- Du bilan pédagogique de l'année scolaire écoulée,
- Des budgets approuvés ainsi que le compte administratif en fin d'exercice,
- De la liste des différentes catégories du personnel administratif,
- De la liste des étudiants admis en formation, les reports de scolarité autorisés de droit aux étudiants,
- Du nom des étudiants exclus temporairement ou définitivement de la formation.

Lorsque le Conseil technique siège pour examiner un cas relatif à la scolarité d'un étudiant, le Directeur de l'IFPM communique à chacun de ses membres un rapport motivé et le dossier scolaire de celui-ci. L'étudiant reçoit la communication de son dossier à la date du jour où le

Conseil Technique a été saisi et peut à sa demande être entendu par celui-ci. Le Directeur de l'IFPM fait assurer le secrétariat du Conseil Technique.

Sa composition :

Ses membres sont nommés pour un an par arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé. Chacun de ses membres a un suppléant nommé selon les mêmes critères.
Il est présidé par le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant.
Il comprend :

- Le Directeur de l'IFPM (membre de droit),
- Un praticien hospitalier de Pédiatrie (membre de droit),
- Deux représentants de l'Organisme Gestionnaire, dont un directeur des soins,
- Deux représentants des enseignants de l'école dont un médecin qualifié spécialiste en pédiatrie et un puériculteur, moniteur de l'école,
- Deux puériculteurs exerçant des fonctions d'encadrement dans des établissements accueillant des étudiants en stage l'un exerçant en secteur hospitalier, l'autre en secteur extrahospitalier,
- Deux représentants des étudiants élus par leurs pairs dont le mandat est d'une durée égale à celle de la formation.

Il ne peut siéger que lorsque les deux tiers de ses membres ayant voix délibératives sont présents. Si le quorum n'est pas atteint, la réunion est reportée.

### 3.2 Le conseil de discipline

Le Conseil de discipline émet un avis sur les fautes disciplinaires ainsi que sur tous les actes des étudiants incompatibles avec la sécurité de l'enfant et/ou de son entourage en mettant en cause leur responsabilité personnelle.

Il est présidé par le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant.
Il est saisi et convoqué par le Directeur de l'IFPM.

Sa composition :

- Un représentant de l'Organisme Gestionnaire,
- Une des deux personnes du Conseil technique dans le collège des enseignants,
- Une des deux puériculteurs membres du Conseil Technique,
- Un des deux représentants des étudiants élus au Conseil technique.

Ces trois derniers membres sont désignés par tirage au sort par le président du Conseil de discipline. Chaque membre du Conseil de discipline a voix délibérative.

Le Conseil siège lorsque la majorité de ses membres est présente. Dans le cas où le quorum requis n'est pas atteint, les membres du Conseil sont convoqués pour une nouvelle réunion qui se tient dans un délai maximum de huit jours.

## 4. L'ASSOCIATION BBO

Le droit d'association est garanti par la loi du 1er juillet 1901. La domiciliation d'une association au sein de l'institut de formation est soumise à une autorisation préalable.

L'association des Blouses Blanches d'Orléans – BBO – est domiciliée à l'IFPM – 89, rue du Faubourg Saint Jean – 45000 ORLEANS.

Elle a pour objet de :

- Favoriser la cohésion
- Mener à bien la vie étudiante inter promotionnelle
- Assurer un rôle de prévention au sein de l'IFPM.

On peut la contacter par mail : asso.bbo@gmail.com

L'adhésion est annuelle.

# LES ANNEXES

**ANNEXE 1** : Les fiches pédagogiques

**ANNEXE 2** : Les fonctions du puériculteur

**ANNEXE 3** : La grille d'évaluation de la résolution d'un problème de santé

**ANNEXE 4** : La grille d'évaluation de stage

# ANNEXE 1 : Les fiches pédagogiques

IFPM d'Orléans – Formation puériculteur

**COMPETENCE 1 :**
**Evaluer l'état de santé et le développement des enfants et des adolescents**

1. Etablir un diagnostic de situation sur l'état de santé et le développement d'un enfant ou d'un groupe d'enfants
2. Repérer les facteurs conditionnant la santé, la maladie, le bien-être ou le mal-être chez les enfants ou les adolescents
3. Discerner les ressources et capacités cognitives, motrices, affectives de l'enfant et de l'adolescent
4. Identifier les anomalies en vue de dépister des déficiences, des inadaptations ou des handicaps
5. Identifier les interactions mère-enfant, l'établissement des liens parentaux et de fratrie, les éléments environnementaux, les ressources familiales et évaluer les risques potentiels
6. Identifier les besoins spécifiques de communication et de relation de l'enfant et de l'adolescent aux différents stades de son développement
7. Identifier et analyser les signes et symptômes liés aux pathologies de l'enfance et à leur évolution
8. Repérer les signes et symptômes de douleur chez l'enfant et poser un diagnostic infirmier
9. Détecter les situations à risques et les signes de violence ou de maltraitance mettant en cause la sécurité de l'enfant ou de l'adolescent

**SAVOIRS ASSOCIES :**

**Pré-requis :** enfant sain, hypo et hyperthermie
**Méthodologie :** raisonnement clinique, préparation et exploitation de stage
**Grossesse :** évolution culturelle de la grossesse et préparation à la naissance, historique de la prise en charge du nouveau-né, déroulement et suivi de la grossesse, psychologie de la femme enceinte
**Besoins de l'enfant :** compétences du nouveau-né, sommeil, allaitement maternel et artificiel, alimentation diversifiée, besoins nutritionnels chez l'enfant et l'adolescent, développement staturo-pondéral, psychomoteur et affectif de la naissance à 18 ans, dentition, transformations physiques et psychiques de l'adolescent
**Psychologie :** historique de la psychologie et ses mouvements théoriques,
**Pathologie :**
- Période anténatale : épidémiologie de l'infertilité, éthique autour de la procréation médicale assistée, IVG et IMG, souffrance fœtale aigue et chronique
- Période néonatale : adaptation à la vie extra utérine, examen clinique du nouveau-né, prématurité et nouveau-né post-mature, retard de croissance intra utérin, dépistage néonatal sanguin et auditif, pathologies métaboliques, détresse respiratoire, réanimation en salle de travail, infection néonatale, cardiopathies congénitales, syndrome hémorragique, anémie, ictère néonatal, transport du nouveau-né, nouveau-né de mère toxicomane, nouveau-né ou prématuré atteint de pathologies cérébrales, pathologies chirurgicales néonatales
- Période de 1 mois à 18 ans : mort inattendue du nourrisson, syndrome du bébé secoué, convulsion hyperthermique, asthme et bronchiolite, pneumopathies, mucoviscidose, pathologies ORL, diabète, dermatologie, diarrhée aigue, déshydratation, diabète, hypothyroïdie, drépanocytose, néphrologie, hyperplasie surrénales, leucémie, tumeurs solides, hémophilie, troubles des conduites

alimentaires, obésité, troubles autistiques, conduites addictives, handicap, mutilations sexuelles, retard de croissance, puberté précoce, retard pubertaire, chirurgie viscérale, chirurgie orthopédique
**Sémiologie :** douleur
**Législation :** loi du 4 mars 2002, décret de périnatalité
**Législation et éthique :** maltraitance

IFPM d'Orléans – Formation puériculteur

**COMPETENCE 2 :**
**Concevoir et conduire un projet de soins et d'éducation adapté à l'enfant**

1. Elaborer avec l'équipe pluri-professionnelle, en partenariat avec l'enfant et sa famille, un projet de soin et/ou un projet éducatif
2. Négocier le projet et sa mise en œuvre avec l'enfant et son entourage
3. Concevoir et conduire des projets d'amélioration de l'accueil et de la qualité de vie de l'enfant et de son entourage dans un établissement, un service d'accueil ou à domicile
4. Définir un programme d'activité favorisant la mobilisation des ressources de l'enfant et de son entourage en fonction du but recherché : développement, insertion sociale dans un groupe, maintien ou amélioration de l'état somatique et psychique
5. Concevoir des stratégies d'accompagnement de l'enfant et sa famille lors de situations difficiles ou de crises
6. Expliquer et transmettre de façon adaptée des informations sur la mise en œuvre du projet et les résultats aux parents et aux personnes en liaison avec l'enfant (éducateur, professeur…)
7. Développer la participation des parents dans le projet des structures d'accueil des enfants
8. Evaluer la mise en œuvre du projet à partir des résultats obtenus et de la réaction des enfants et des parents, et proposer des réajustements si nécessaire (cohérence éducative)

**SAVOIRS ASSOCIES :**

**Pré-requis :** besoins et pathologies de l'enfant en lien avec la compétence 1
**Méthodologie :** raisonnement clinique, approche systémique, pratiques réflexives, préparation et exploitation de stage
**Projet éducatif :** prise de poste en Etablissement d'accueil de Jeune Enfant (EAJE) et projet éducatif, place du jeu dans le soin
**Psychologie :** développement psychoaffectif de l'enfant
**Sociologie :** concepts de base, culture enfantine
**Management :** conduite de projet
**Macro-simulation**

IFPM d'Orléans – Formation puériculteur

**COMPETENCE 3 :**

**Mettre en œuvre des soins adaptés aux enfants présentant des altérations de santé**

1. Concevoir des dispositifs et adapter les soins et les activités à l'âge de l'enfant, son stade de développement, ses ressources, ses inadaptations, déficiences, handicaps ou pathologies
2. Analyser les éléments de la prescription médicale, vérifier leur faisabilité en adéquation aux spécificités des enfants et les intégrer dans le projet de soins
3. Créer un environnement favorable aux soins et au développement de l'enfant en réduisant les nuisances, en prévenant les douleurs iatrogènes et en instaurant un climat serein
4. Mettre en œuvre des soins techniques, complexes, adaptés aux caractéristiques des enfants, notamment dans des situations critiques
5. Evaluer la mise en place des protocoles thérapeutiques afin de les adapter aux situations (urgence, soins palliatifs, santé mentale et pédopsychiatrie, pathologies chroniques…) et aux réactions des enfants et de leurs familles
6. Analyser les bénéfices et les risques de l'utilisation d'appareil et de dispositifs médicaux en tenant compte des rythmes de vie de l'enfant et de son confort
7. Initier la mise en œuvre des protocoles de soins d'urgence adaptés aux situations prévalentes chez les enfants
8. Elaborer des stratégies préventives, curatives et palliatives de la douleur
9. Evaluer sa pratique professionnelle de mise en œuvre de soins auprès des enfants avec le concours des parents et la faire évoluer en tenant compte des données probantes
10. Mettre en œuvre les procédures et les outils et supports permettant d'assurer la traçabilité des soins effectués auprès des enfants et leur surveillance

**SAVOIRS ASSOCIES :**

**Pré-requis :** contenus de la compétence 1 et 2
**Méthodologie :** calculs de dose, pratiques réflexives, préparation/exploitation de stage
**Ateliers cliniques :** soins d'hygiène et de confort, toucher massage, préparation des biberons, préparation d'une injection en pédiatrie, gestes techniques auprès du prématuré, nouveau-né et enfant
**Besoins de l'enfant :** soins de développement**,** place du jeu dans le soin
**Fonction soin :** le rôle du puériculteur auprès du prématuré, les soins post-opératoires en réanimation néonatale auprès d'un enfant atteint d'une pathologie chirurgicale, prise en soin d'un enfant handicapé en jardin d'enfant spécialisé, le rôle du puériculteur en chirurgie pédiatrique, auprès de l'enfant diabétique
**Psychologie :** annonce du handicap, accompagnement de l'enfant touché par la maladie chronique et accompagnement de l'enfant touché par l'obésité
**Sociologie :** anthropologie de l'alimentation
**Diététique :** alimentation de l'enfant atteint de : maladies rénales, chroniques, inflammatoires, mucoviscidose, obésité, diabète
**Douleur :** généralités et prise en charge de la douleur en pédiatrie
**Législation :** éthique et réanimation, gestion des risques, missions et fonctionnement du CAMSP
**Macro-simulation**

IFPM d'Orléans – Formation puériculteur

**COMPETENCE 4 :**
**Accompagner et soutenir les familles dans le processus de parentalité**

1. Accompagner l'émergence du sentiment maternel et paternel et consolider les premiers liens d'attachement
2. Valoriser les compétences parentales et soutenir les parents dans leur rôle éducatif en proposant des repères le cas échéant
3. Accompagner les parents dans la mise en place d'un projet de vie permettant le développement harmonieux et la santé de leurs enfants
4. Accompagner les parents dans des contextes décisionnels (choix de modes d'accueil, allaitement, situations à risques…) concernant la santé et le bien-être de leur enfant et repéré les besoins d'aide économique, sociale, psychologique et culturelle
5. Informer et conseiller les parents et l'entourage sur les indicateurs de santé, les soins et, le cas échéant, les déficiences et les handicaps
6. Evaluer l'incidence des situations de déficiences et de handicap sur le processus de parentalité
7. Organiser et animer des groupes de parole avec les parents autour de la santé des enfants et des adolescents
8. Instaurer et maintenir un lien de confiance et une relation de congruence avec les parents permettant de valoriser la fonction parentale

**SAVOIRS ASSOCIES :**

**Pré-requis de la formation initiale :** soins relationnels
**Méthodologie :** raisonnement clinique, pratiques réflexives, préparation et exploitation de stage
**Grossesse :** évolution culturelle de la préparation à l'accouchement, historique de la prise en charge du nouveau-né, déroulement et surveillance de la grossesse, psychologie de la femme enceinte
**Besoins de l'enfant :** compétences du nouveau-né, développement psychoaffectif du nouveau-né
**Handicap :** approche du jeune enfant en jardin d'enfant spécialisé
**Communication :** communication non verbale à travers le toucher relationnel
**Sociologie :** anthropologie de la famille, culture et identité
**Diététique :** alimentation de la femme allaitante, visite du lactarium
**Macro-simulation**

IFPM d'Orléans – Formation puériculteur

**COMPETENCE 5 :**
**Concevoir et mettre en œuvre des activités de promotion de la santé de l'enfant et de protection de l'enfance**

1. Conduire des enquêtes auprès de populations ou de familles afin d'identifier les besoins sociaux et de santé spécifiques au développement des enfants
2. Utiliser les données épidémiologiques connues et les études existantes afin de mesurer les besoins de populations ciblées
3. Détecter les risques sanitaires et psychosociaux relatifs aux enfants susceptibles de toucher des collectivités ou des groupes de personnes
4. Formaliser un diagnostic de situation des populations étudiées et le présenter dans un rapport de synthèse
5. Elaborer et conduire des projets et des actions de santé publique, de prévention et de promotion de la santé en lien avec les priorités nationales et locales et en collaboration avec les divers partenaires, les professionnels et les usagers
6. Argumenter des propositions d'actions en matière de santé publique devant des responsables locaux
7. Evaluer avec les services de l'aide sociale à l'enfance le développement et les conditions d'accueil des enfants qui leur sont confiés
8. Evaluer l'urgence d'une intervention professionnelle en situation de violence, de maltraitance ou d'aggravation dans l'état de santé de l'enfant
9. Décider de signaler une situation préoccupante aux autorités sanitaires, judiciaires et administratives compétentes
10. Prévenir et informer les personnes ayant en charge un enfant ou un groupe d'enfants des situations à risques dans des contextes spécifiques (sortie collective, alerte environnementale, jeux dangereux…)

**SAVOIRS ASSOCIES :**

Apports théoriques et pratiques par la FRAPS (Fédération Régionale des Acteurs de la Promotion de la Santé)
Pédagogie : travail de groupe sur la fonction pédagogique du puériculteur.

IFPM d'Orléans – Formation puériculteur

**COMPETENCE 6 :**
**Organiser et coordonner les soins et les activités de développement et d'éveil pour des enfants et des adolescents**

1. Coordonner les interventions et la mise en place de relais professionnels dans l'accompagnement des enfants et de leur famille
2. Développer le partenariat entre les établissements d'accueil des enfants et les associations et structures extérieures (éducatives, sportives, culturelles…)
3. Organiser et développer le travail en équipe pluri professionnelle (coordination des informations formalisation des transmissions, adéquation des moyens, complémentarité des ressources…)
4. Valoriser les compétences (éducatives, soignantes…) des membres qui composent l'équipe de travail (notamment des auxiliaires de puériculture et des assistantes maternelles, infirmières)
5. Développer, organiser et coordonner les modalités de travail (collaboration, partenariat, réseau)
6. S'engager avec l'équipe autour des priorités du projet de l'établissement
7. Animer des réunions collectives et pluri professionnelles pour la promotion de la santé de l'enfant et de l'adolescent
8. Superviser et évaluer les activités d'éveil, d'éducation et de développement mises en œuvre dans les équipes professionnelles
9. Elaborer et mettre en œuvre les outils nécessaires au suivi de la qualité de la prise en soins des enfants et des adolescents et à la promotion de la bien traitance

**SAVOIRS ASSOCIES :**

**Méthodologie :** raisonnement clinique, approche systémique, pratiques réflexives, préparation et exploitation de stage
**Besoins de l'enfant :** soins de développement, le jeu en crèche et la place du jeu dans le soin, développement staturo-pondéral, psychomoteur et affectif de la naissance à 18 ans.
**Législation :** travail en collaboration AP/Puer, secret professionnel, discrétion professionnelle, VAE et formation AP

IFPM d'Orléans – Formation puériculteur

**COMPETENCE 7 :**
**Gérer les ressources d'un service ou d'un établissement d'accueil d'enfants.**

1. Gestion des ressources humaines en fonction de responsable d'équipe
2. Gestion des locaux et matériels
3. Gestion de l'activité des établissements d'accueil des enfants de moins de six ans
4. Gestion administrative

**SAVOIRS ASSOCIES :**

**Méthodologie :** prise de poste et positionnement du puériculteur en structure d'accueil, conduite de réunion, de projet, d'entretien, gestion de conflit, élaboration d'un rapport circonstancié
**Historique :** la petite enfance, la fonction
**Modes d'accueil :** établissements d'accueil de la petite enfance, PAI, gestion financière et gestion des ressources humaines en structure d'accueil
**Hygiène :** règles en structure d'accueil
**Législation :** organisation administrative sanitaire et sociale, hospitalière et extrahospitalière, politique et économie de la santé, présentation du CCAS, niveaux de maternité

IFPM d'Orléans – Formation puériculteur

**COMPETENCE 8 :**
**Rechercher, traiter et produire des données professionnelles et scientifiques**

1. Proposer une problématique de recherche et formuler un questionnement
2. Choisir des méthodes et des outils d'investigation adaptés au sujet de recherche
3. Interpréter et évaluer les résultats d'investigation et les confronter aux connaissances professionnelles
4. Conduire une recherche documentaire et bibliographique sur la pratique infirmier puériculteur
5. Sélectionner, analyser, synthétiser les documents professionnels et scientifiques et organiser sa propre documentation professionnelle
6. Repérer les résultats de la recherche sur la pratique infirmière puériculteur permettant de faire évoluer sa pratique
7. Formaliser et rédiger des modes opératoires et préconisations permettant de faire évoluer la pratique infirmière puériculteur
8. Conduire des études à visée professionnelle dans les domaines de la puériculture en lien avec les partenaires concernés (chercheurs, cliniciens, organismes participants, promoteurs)
9. Elaborer des documents professionnels en vue de communication orale et écrite
10. Evaluer la pratique professionnelle à partir des démarches et référentiels en vigueur et la faire évoluer

**SAVOIRS ASSOCIES :**

**Méthodologie :** pratiques réflexives, conduite de projet, projet de recherche, AIEMS, cartes mentales

# ANNEXE 2 : Les fonctions du puériculteur

# LES FONCTIONS DU PUERICULTEUR

Ses fonctions prennent dimension dans l'articulation entre le champ sanitaire et social. Le référentiel métier décrit l'ensemble des activités qui pourront être confiées au titulaire du diplôme.

Il permet :

- ☛ De fixer les objectifs de formation professionnelle
- ☛ D'engager le dialogue avec les tuteurs chargés de l'encadrement en stage
- ☛ D'éclairer les employeurs lors de l'embauche des jeunes diplômés

| **FONCTIONS DU PUERICULTEUR** | **ACTIVITES** |
|---|---|
| Fonction soin<br><br>➢ Rôle autonome : Prise en charge de l'enfant et de sa famille dans sa globalité.<br><br>➢ Mise en œuvre des prescriptions médicales. | Accueille l'enfant et sa famille et/ou l'accompagnant. Etablit une relation de confiance.<br>Pose un diagnostic de santé et/ou d'éducation.<br><br>Propose un projet de soins ou de vie à l'enfant et à sa famille en fonction de la situation, de ses ressources, de celles de sa famille et de l'environnement institutionnel.<br><br>Informe et renseigne.<br><br>Organise et dispense les soins relevant du rôle propre, des prescriptions médicales.<br><br>Participe à l'accompagnement de la parentalité de la naissance à l'adolescence.<br><br>Participe au dépistage et à la prise en charge du handicap, de la douleur, de la maltraitance.<br><br>Participe à l'accompagnement de l'enfant en fin de vie et de sa famille.<br><br>Tient à jour les dossiers de l'enfant.<br><br>Elabore les menus, contrôle les régimes.<br><br>Contrôle et veille au respect des règles d'hygiène en collectivité et à domicile.<br><br>Elabore et réactualise les protocoles de soins en équipe. |

| | |
|---|---|
| | En collaboration avec les auxiliaires de puériculture assure les soins d'hygiène et de confort.<br>Contrôle les activités de soin et d'éveil.<br>Collabore avec le pédiatre dans les actions de santé. |
| Fonctions transversales | Organise le travail, évalue, sollicite les compétences des différents acteurs du soin. |
| Fonction encadrement : | Anime, accompagne, soutient une équipe, la famille.<br>Participe à la gestion des conflits.<br>Conduit des projets de soins.<br>Anime des réunions. |
| Fonction pédagogie : | Participe à l'élaboration du plan de formation.<br>Elabore et met en œuvre un projet d'action de santé publique et/ou communautaire.<br>Participe à des actions pédagogiques. |
| Fonction coordination : | Travaille en réseaux avec les différents partenaires sanitaires et sociaux.<br>Coordonne avec les parents, les équipes et les différents intervenants. |
| Fonction gestion/Administration : | Collabore à la gestion administrative.<br>Utilise les outils de gestion d'activité.<br>Participe à la rédaction des rapports d'activité.<br>Optimise les ressources en temps, en matériel, en ressources humaines et en utilisation de l'espace.<br>Collabore à la gestion financière.<br>Identifie les besoins d'une structure.<br>Etablit et gère le budget de l'année, évalue et réajuste. |
| Fonction recherche : | Participe à la recherche en soins aux enfants de la naissance à 18 ans.<br>Propose et participe à la mise en œuvre innovante et structurelle de projets en fonction des attentes et des besoins de l'enfant, de la famille, des employeurs dans le contexte d'évolution socio-économique actuel. |

# ANNEXE 3 : La grille d'évaluation de la résolution d'un problème de santé

INSTITUT DE FORMATIONS PARAMEDICALES DU
CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS
Formation Puériculteur(trice)
89 rue du Faubourg Saint Jean
CS 85890
45058 ORLEANS Cedex 1

CROIX ROUGE COMPETENCE CVDL
CAMPUS DE TOURS
Formation Puériculteur(trice)
6 Avenue du Professeur Alexandre
Minkowski CS 40324
37173 CHAMBRAY LES TOURS CEDEX

## DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER (IERE) PUERICULTEUR (TRICE)

PROMOTION

# RESOLUTION D'UN PROBLEME DE SANTE

| | |
|---|---|
| **NOM de l'ETUDIANT(E) :** | **Date de l'épreuve :** |
| **Nom de la Structure Professionnelle :** | **Durée de l'épreuve :** 3 heures |

## NOTATION

**Présentation du projet : / 16 points**
**Mise en œuvre des activités : / 13 points**
**Auto évaluation : / 1 point**

**TOTAL : /30 Points**

## SITUATION DE SOIN :

21

| | |
|---|---|
| **EVALUATEUR :**<br>Nom et Signature :<br>Fonction : | **EVALUATEUR :**<br>Nom et Signature :<br>Fonction |

INSTITUT DE FORMATIONS
PARAMEDICALES DU CENTRE
HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS
Formation Puériculteur(trice)
89, rue du faubourg Saint Jean
45000 ORLEANS

CROIX ROUGE COMPETENCE CVDL
CAMPUS DE TOURS
Formation Puériculteur(trice)
6 Avenue du Professeur Alexandre
Minkowski CS 40324
37173 CHAMBRAY LES TOURS CEDEX

# OBJECTIFS DE LA RESOLUTION D'UN PROBLEME DE SANTE

## Au travers des situations :

- Evaluer la compétence de l'étudiant(e) à :

  - Prendre soin de l'enfant de la naissance à 18 ans pour maintenir, restaurer et promouvoir la santé, le développement, l'éveil, l'autonomie et la socialisation, en tenant compte de son environnement socio-familial, quelque soit le secteur d'activité.

  - Exercer dans une équipe pluri professionnelle dans le respect de la déontologie et de l'éthique

Le jury, compte-tenu de l'activité du service ou de l'établissement, détermine la nécessité de sa présence continue ou discontinue.

La présentation du projet est synthétique et ne doit pas excéder 1 heure.

Le jury détermine avec la responsable de la structure l'heure de début et de fin de l'épreuve et le signifie à l'étudiant(e).

**Toute activité potentiellement dangereuse dans la mise en œuvre des activités entraîne une note éliminatoire**

# GRILLE D'EVALUATION D'UNE RESOLUTION DE PROBLEME DE SANTE

**NOM DE L'ETUDIANT(E) :**

| **EVALUATION DU PROJET** | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **ITEMS** | **CRITERES** | **INDICATEURS** | **COMMENTAIRES** | **NOTES** |
| **CONTEXTE** | Pertinence du positionnement du puériculteur dans le contexte | - Identification de la structure et/ou service et de la population accueillie<br>- Identification des missions spécifiques du puériculteur en lien avec le contexte<br>- Identification des différents professionnels présents dans la structure | | **/2 points** |
| **ANALYSE** | Pertinence de l'analyse mettant en évidence l'approche globale de l'enfant et de sa famille | - Présentation structurée des données<br>- Exhaustivité des informations sélectionnées<br>- Exactitude des connaissances mobilisées<br>- Liens entre les informations sélectionnées et la mobilisation des connaissances<br>- Questionnement adapté au regard des éléments présents et manquants et/ou identification des éléments dans la dimension bio psychosociale | | **/6 points** |

**NOM DE L'ETUDIANT(E) :**

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **EVALUATION DU PROJET** | | | | |
| **PROJET DE SANTE ET/OU DE SOINS** | Pertinence du projet | - Priorisation et exhaustivité des problématiques/activités/ actions prenant en compte les ressources et les difficultés de l'enfant et de sa famille et/ou des professionnels<br>- Elaboration du projet en lien avec la famille<br>- Réalisation du projet en lien avec l'équipe pluridisciplinaire et avec les partenaires internes et externes | | **/8 points** |
| **MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES** | | | | |
| **REALISATION DES ACTIONS DE SANTE** | Qualité de l'accompagnement de l'enfant et de sa famille et/ou des professionnels mettant en évidence le positionnement professionnel dans la fonction d'infirmier (ière) puériculteur (trice) | - Adaptation à la situation<br>- Adaptation de la relation et de la communication auprès des enfants, adolescents et entourage et/ou professionnels<br>- Accompagnement des familles et/ou des professionnels dans leur réponse aux besoins des enfants<br>- Mise en œuvre d'un travail en collaboration<br>- Fiabilité des transmissions | | **/13 points** |

**NOM DE L'ETUDIANT(E) :**

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| POSTURE REFLEXIVE | Pertinence de la mise à distance | - Auto évaluation<br>- Proposition de réajustement | | **/1 point** |
| **GESTION DES RISQUES** | Sécurité de l'enfant<br><br>**Le non respect d'un indicateur entraîne 0 ou (– 5) sur la note de la mise en œuvre des activités, à l'appréciation du jury** | - Respect de la sécurité de l'enfant<br>- Identification et gestion des risques physiques, psycho affectifs et en lien avec le traitement et/ou mise en évidence de l'absence de risque | | |
| | | | **TOTAL** | **30 points** |

## ANNEXE 4 : La grille d’évaluation de stage

# IV - DOSSIER DE STAGE

**Institut de formation :** **IFPM CHR Orléans**

**Elève :**

NOM :

Prénoms :

**Nature du stage :**

**Lieu :**

**Date du stage :**

**Nombre d'heures à effectuer :**

**Nombre d'heures d'absence :**

**Nombre d'heures récupérées :**

## I - CAPACITE A SE FORMER SUR UN TERRAIN PROFESSIONNEL

**Note sur 10 :**

A - DANS LES PREMIERS JOURS DE STAGE, **l'élève négocie son projet avec l'équipe :**

- Elle (il) présente ;
- Elle (il) expose son projet de stage (objectifs, apprentissage, ...) ;
- Elle (il) le réajuste en tenant compte des remarques qui lui sont faites dans le but de le rendre plus réaliste.

*EVALUATION :*

B - AU COURS DU STAGE

**1. L'élève recherche les moyens favorables à ses apprentissages :**

° Elle (il) organise son emploi du temps en tenant compte des activités du service et de son projet de stage ;
° Elle (il) sollicite les professionnels du service pour l'accompagner dans ses apprentissages ;
° Elle (il) recherche des informations complémentaires, si nécessaire, par ses propres moyens.

*EVALUATION :*

**2. L'élève utilise les outils d'apprentissage mis à sa disposition :**

° Document pédagogiques de l'école ;
° Documentation professionnelle ;
° Fichier technique ;
° Dossier de soins.

*EVALUATION :*

**3. L'élève acquiert des techniques spécifiques à ce secteur d'activité :**

*EVALUATION :*

**4. L'élève fait volontiers des retours critiques sur le déroulement de son stage :**

° Elle (il) cherche à identifier les difficultés en distinguant celles qui viennent d'elle (lui) et celles qui lui sont extérieures ;
° Elle (il) accepte la critique et modifie ses comportements en fonction des évaluations.

*EVALUATION :*

## II - CAPACITE A SE SITUER DANS LE SERVICE

**Note sur 10 :** ☐

**1. L'élève participe aux activités du service en fonction de son statut de stagiaire :**

° Elle (il) réalise des tâches selon ses compétences et sait si besoin solliciter l'intervention d'une professionnelle;
° Elle (il) coordonne son action avec les membres de l'équipe afin d'assurer la continuité des soins auprès des enfants;
° Elle (il) effectue des transmissions orales et/ou écrites précises et concises après la réalisation d'une action;
° Elle (il) respecte ses engagements professionnels auprès de l'équipe;
° Elle (il) est ponctuelle (el) - prévient de ses absences.

*EVALUATION :*

**2. L'élève identifie les différents personnels qui interviennent auprès de l'enfant et les sollicite en fonction de leur spécificité.**

*EVALUATION :*

**3. L'élève participe à la dynamique du service :**

° Elle (il) compare, interroge les pratiques du service dans un esprit constructif;
° Elle (il) fait référence à son expérience antérieure et/ou à des connaissances théoriques (cours, lectures, textes législatifs en vigueur, etc.); et fait des propositions judicieuses aux professionnels du service.

*EVALUATION :*

## III - CAPACITE A PERFECTIONNER SES ATTITUDES PROFESSIONNELLES

**Note sur 10 :** ____

III-1 - CAPACITE A COMMUNIQUER ET A ADAPTER SA MANIERE D'ETRE

**1. L'élève favorise et suscite des échanges avec l'enfant :**

° Elle (il) l'accueille ou se présente à lui;
° Elle (il) s'adresse à lui en tenant compte de ses possibilités physiques, psycho-affectives et intellectuelles;
° Elle (il) prend en compte ses réactions et adapte son mode de communication.

*EVALUATION :*

**2. L'élève favorise et suscite des échanges avec la famille :**

° Elle (il) l'accueille ou se présente à elle ;
° Elle (il) est attentive(if) à ses réactions verbales et non verbales;
° Elle (il) adapte ses paroles, ses silences, ses expressions aux réaction de la famille;
° Elle (il) respecte ses références culturelles.

*EVALUATION :*

**3. L'élève favorise et suscite des échanges avec l'équipe :**

° Elle (il) prend l'initiative d'établir des contacts;
° Elle (il) est attentive(if) aux réactions diverses;
° Elle (il) intervient au moment opportun et tient compte de la disponibilité des personnes.

*EVALUATION :*

## III - CAPACITE A PERFECTIONNER SES ATTITUDES PROFESSIONNELLES (suite)

III-2 - CAPACITE A AGIR AVEC DISCERNEMENT

**L'élève agit dans les limites de son statut de stagiaire :**

° Elle (il) renseigne les parents en fonction de ses compétences;
° Elle (il) tansmet des informations aux professionnels - par écrit, par oral - sans porter de jugements arbitraires;
° Elle (il) prend des décisions ponctuelles en tenant compte du projet de travail de l'équipe.

*EVALUATION :*

## IV - CAPACITE A RESOUDRE UN PROBLEME DE SOIN INFIRMIER AUPRES D'UN ENFANT OU D'UN GROUPE D'ENFANTS EN UTILISANT UNE DEMARCHE METHODOLOGIQUE

**Note sur 10 :** ☐

IV-1 - CAPACITE D'ANALYSE ET DE SYNTHESE

**1- L'élève identifie les besoins de vie spécifiques d'un enfant ou d'un groupe d'enfants :**

° Elle (il) recueille des informations significatives par l'observation, l'entretien, l'étude de documents;
° Elle (il) met en évidence les besoins spécifiques;
° Elle (il) repère les facteurs de pertubations;
° Elle (il) repère les facteurs de risque;
° Elle (il) évalue l'urgence (ordre social, médical,...).

**2- Elle (il) sélectionne les ressources.**

**3- Elle (il) déduit les différentes dimmensions du problème de soins qui se pose à elle, en tant que puéricultrice, et les classe, si nécessaire, par ordre de priorité, sélectionne les ressources.**

*EVALUATION :*

## IV - CAPACITE A RESOUDRE UN PROBLEME DE SOIN INFIRMIER AUPRES D'UN ENFANT OU D'UN GROUPE D'ENFANTS EN UTILISANT UNE DEMARCHE METHODOLOGIQUE (suite)

IV-2 - CAPACITE A ELABORER ET A METTRE EN OEUVRE SON PLAN D'ACTION EN VUE DE CONTRIBUER A LA SATISFACTION DE L'ENSEMBLE DES BESOINS MIS EN EVIDENCE

**1- L'élève formule des objectifs.**

**2- Elle (il) réalise ou fait réaliser des soins individualisés continus auprès d'un enfant ou d'un groupe d'enfants :**

- Soins relatifs à l'entretien et la promotion de la vie;
- Soins relatifs à la restauration de la santé.

*EVALUATION :*

IV-3 - CAPACITE A EVALUER LA SATISFACTION DES BESOINS

**1- L'élève met en évidence les objectifs atteints et ceux qui ne le sont pas.**

**2- Elle (il) en recherche les causes.**

**3- Elle (il) fait des propositions de réajustement.**

*EVALUATION :*

**IMPORTANT :**

**L'évaluation doit être faite avec l'élève par le responsable de la structure d'accueil sur proposition du personnel encadrant**

| Cachet du service | **Date de l'évaluation** | |
|---|---|---|
| Signature de l'élève | | |

**EVALUATEURS**

| **NOM(s) :** | **QUALITE(s) :** | **SIGNATURE(s) :** |
|---|---|---|
| | | |